

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. Por 3/2563

Prolongation du délai de soumission de demandes de droits et avantages de l'exonération de  
l'impôt sur le revenu des sociétés

---

Pour donner suite à l'annonce du Bureau du Conseil de l'investissement No. Por 4/2544 du 3 juillet 2001 concernant la détermination des modalités de communication des résultats d'exploitation avant de bénéficier le droit et avantages de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés et à l'Annonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. Por 1/2549 du 10 janvier 2006 concernant la détermination des modalités de communication des résultats d'exploitation avant de bénéficier le droit et avantages de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Comme remède pour ceux qui ont été touchés par la crise du virus COVID – 19, en vertu de l'Article 13 de la Loi de Promotion de l'Investissement B.E.2520 (1997) et de la résolution du Cabinet du 24 mars 2020, approuvée par la Ministère des Finances pour reporter la soumission du formulaire PND 50 initialement attendue entre avril et août 2020 et prolongée jusqu'au 31 août 2020.

Le Conseil juge donc utile d'accorder une prolongation du délai de soumission de demandes de droits et avantages de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés en vertu de l'Article 31 de la loi sur la promotion des investissements B.E.2520 dans le 31 juillet 2020 ou le demandeur de promotion doit demander de l'exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés au moins 30 jours avant la date d'échéance pour la soumission du paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés (formulaire PND 50) pour se conformer aux mesures du Ministère des Finances.

Annoncé le 25 mars 2020

Duangjai Asawachintachit

(Mme Duangjai Asawachintachit)

Secrétaire générale du Conseil de l'Investissement